

CONSEIL COMMUNAL DU 18 MAI 2017

=====

Présents à l'ouverture : M. P. FURLAN, Bourgmestre - Président,
MM. V. CRAMPONT, P. VRAIE, Mme K COSYNS, M. P NAVEZ, Echevins.
Mme M-E VAN LAETHEM, M X LOSSEAU, Mme MF NICAISE, M. F. DUHANT, Mme F. ABEL, MM. L. RIGOTTI,
P. LANNOO, A. LADURON, Mmes V. THOMAS, M. CAPRON, M. M. CARLIER, Mme A. WAUTERS, MM C.
MORCIAUX, Y. DUPONT, Conseillers.
Mme I LAUWENS, Directrice générale f.f.

Remarque : Mme N. ROULET, MM BLANCHART, CAFFONETTE et BRUYNDONCKX sont excusés.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

1. Désignation d'un Directeur financier f.f. - Décision.

FINANCES – INVESTISSEMENTS – TRAVAUX

2. Plan d'investissement communal – Révision de la décision du 31.01.2017

SEANCE PUBLIQUE

Le Président ouvre la séance à 19h30 et précise que la désignation du Directeur financier f.f. devant se faire à huis clos, il commencera par la séance publique, la désignation à huis clos et ensuite une nouvelle séance publique pour la prestation de serment.

M FURLAN informe par ailleurs l'assemblée du fait que, bien qu'il n'y ait pas de menaces particulières, l'Etat Major a approuvé la présence de militaires lors des festivités de la Saint Roch et ce, sur base du principe de précaution. Il en sera de même pour la Saint Rolende à Gerpennes.

Suite au décès de M. Jean-Pol COLLART, Directeur financier, le 25 avril dernier, c'est avec émotion que M FURLAN invite l'assemblée à observer une minute de silence par respect pour l'homme et la fonction, en associant le Capitaine François LAMBERT décédé ce 10 mai.

Avant cet hommage, Mme NCAISE demande la parole :

« Avant d'entamer le huis clos, au nom du groupe MR, je souhaite rendre un dernier hommage à Jean-Pol COLLART, décédé ce 25 avril dernier.

Entré au service de la Ville de Thuin en avril 1978 en qualité de rédacteur, soit à l'âge de 18 ans, il a gravi tous les échelons pour accéder à la fonction de Receveur Communal faisant fonction en 1998, nommé à la fonction en 2005. Personnellement, je le rencontre en 1982, alors qu'il gère à l'époque la Régie Communale autonome pour le retrouver près de 30 ans plus tard lorsque à la suite de Béatrice MONSEU, je suis appelée à assumer l'Echevinat des Finances, fonction dans laquelle Philippe LANNOO prendra le relais en 2014.

Tous, nous avons pu apprécier son immense disponibilité à nous aider à remplir au mieux nos responsabilités.

L'homme avait la qualité de son défaut : son caractère parfois têtu avait en écho son inébranlable rigueur, garde-fou d'une bonne gouvernance budgétaire.

De l'homme, je retiens le sourire, celui de son accueil quand nous apprêtions à travailler autour de la table ronde de son bureau-repère, celui du père de famille lorsqu'à la nécessaire pause entre quelques montagnes de chiffres, il me parlait de ses enfants

Du Receveur, Directeur financier, je retiendrai son dévouement et sa détermination à accomplir sa tâche et ce, ces dernières années, malgré la maladie qu'il combattait et qui l'a malheureusement emporté.

En notre nom et aux noms de tous, merci »

Minute de silence.

AFFAIRES GENERALES

2. PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL – RÉVISION DE LA DÉCISION DU 31.01.2017

La Délibération suivante est prise :

Le CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu sa décision du 31 janvier 2017 approuvant la fiche portant sur les travaux d'égouttage et d'amélioration du lotissement Haut de Sambre, au montant estimé à 930.480 € TVAC frais d'études comprises dans le cadre du Plan d'Investissement Communal 2017-2018 ;

Attendu que Monsieur Samonati, auteur de projet à l'Intercommunale Igretec, fait remarquer que le montant total de l'enveloppe disponible au niveau des subsides n'était pas atteint. Raison pour laquelle les travaux de remise en état de la voirie Trieu Vichot sont envisagés ;

Vu la décision du Collège communal du 28 avril 2017 décidant de modifier le PIC tel présenté au Conseil communal du 31 janvier 2017 en présentant une fiche supplémentaire relative aux travaux de remise en état de voirie à la rue Trieu Vichot à Biesme-sous-Thuin, au montant estimé à 117.975 € TVAC y compris les frais d'études ;

DECIDE, à l'unanimité :

2

Article 1^{er} : De modifier le Plan d'Investissement Communal 2017-2018 tel présenté au Conseil communal du 31 janvier 2017 et de présenter une fiche supplémentaire relative aux travaux de remise de voirie à la rue Trieu Vichot à Biesme-sous-Thuin, au montant estimé 117.975 € TVAC y compris les frais d'études.

Article 2 : De transmettre la présente résolution au Service Public de Wallonie – Direction des voiries subsidiées ainsi qu'à l'Intercommunale Igretec.

o o o

Le Président invite le public à se retirer et prononce le huis clos.

o o o

Le Président invite le public à reprendre place dans la salle.

SEANCE PUBLIQUE

Le Président invite Mme Christine RENAUX à le rejoindre pour prêter serment en qualité de Directrice financière faisant fonction.

Mme RENAUX prête entre les mains du Bourgmestre le serment prescrit à l'article 2 du Décret du 20 juillet 1831 en ses termes :

« Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge »

Applaudissements de l'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST AINSI EPUISE, LE PRESIDENT LEVE LA SEANCE A 20h05.

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

Ingrid LAUWENS.

Paul FURLAN.
